



Contestation possible ?

Par Jano

Bonjour, je viens de recevoir une amende pour un excès de vitesse de 1km/h, (Flashé par un radar Fusion 2 - Mesta - à 56 dans une zone 50, 51 retenus).

Il est bien mentionné dans le PV la date de dernière vérification du radar le 15/01/2025, cependant lorsque je me rends sur le site (officiel ?) du gouvernement recensant tous les radars fixes présents sur le territoire national [url=https://radars.securite-routiere.gouv.fr/#/radar-details/55665]https://radars.securite-routiere.gouv.fr/#/radar-details/55665[/url] il est indiqué qu'il a été mis en service le 2025-02-17T14:55:53.

Est ce normal que la date de mise en service du dit radar soit ultérieure à sa date de vérification ? Et cela pourrait il être un motif valable de contestation ?

Merci d'avance !